

LE CHAUSSS' *terroir*

42

Magazine d'informations de Chausseterre | Mars 2021



UNE HISTOIRE D'EAU

3/4 Compte-rendu
du Conseil
municipal

7/8 Dossier :
Une histoire
d'eau

9/10 La vie
d'ici



www.chausseterre.fr



EDITO

Chauss'terroir

Bénévoles
Kévin Prost
Annick Treille
Anne-Marie Grissolange
Catherine Georges
Pascale Charret
Michel Girin
Lorraine Roux

Responsable de publication
Lorraine Roux

Conception
Lorraine Roux et Kévin Prost

Gestion du contenu
et distribution
Equipe de bénévoles

Crédits photos
Mairie, associations et
photos libres de droits

photo à la une :
Kaboompics com sur Pexels

Impression
Mairie de Chausseterre



Mairie de Chausseterre
43 route de la Croix de Tour
42430 Chausseterre

04 77 65 10 31

mairie@chausseterre.fr

Messenger : chausseterre

www.chausseterre.fr

Secrétariat :
Lun, mar, jeu 13h30-17h
Sam 9-12h

Permanences des élus
Samedi 10-12h

Communauté de communes
du Pays d'Urfé
04 77 65 12 24

SIVOM des Bois Noirs
04 77 62 98 78
(lundi et mardi)

Les semaines s'enchainent et le contexte demeure pesant. La Covid et ses variants sont toujours présents dans la région et le couvre-feu, ramené à 18h, est contraignant.

Au niveau municipal, nous sommes en période de préparation budgétaire. Il n'y a pas de quoi trouver ici des motifs de réjouissance.

L'équilibre financier est la difficulté et la priorité de ce début de mandat. Ce n'est pas un exercice facile, d'autant moins, avec une nouvelle équipe d'élus, qui amène de nouvelles idées auxquelles il est bien difficile de donner suite.

Par ailleurs, des dépenses d'entretien s'imposent à nous, comme celles des pistes forestières et de la voirie qui se dégradent un peu plus chaque hiver ou encore des bâtiments et logements communaux vieillissants. Et pourtant, là aussi, il nous faut arbitrer.

Nous devons évidemment, arriver à équilibrer les dépenses courantes avec nos seules recettes de fonctionnement, pour ne pas reporter nos difficultés dans le temps.

C'est pourquoi nous travaillons activement à réduire encore les « lignes de dépenses » pour préserver la trésorerie, qui demeure fragile.

Les élus et employés ont pris la mesure de la situation et chacun œuvre malgré tout, dans une démarche rationnelle et constructive.

Gageons qu'avec l'arrivée du printemps et des jours meilleurs, la situation sanitaire s'améliore, afin que nous puissions retrouver une vie plus collective et plus solidaire et avec elle, un nouvel élan.

Lorraine



LORRAINE ROUX
Maire de Chausseterre



BRÈVES

Elections départementales et régionales



Les élections départementales et régionales devraient se tenir les **13 et 20 juin** prochains (sous réserve de l'amélioration des conditions sanitaires).

Le scrutin sera organisé le même jour. Nous déplacerons donc les bureaux de vote à la salle des fêtes et nous ferons appel à des volontaires pour la bonne organisation de ces élections simultanées.

Date limite d'inscription sur les listes électorales : **7 mai**.

Par ailleurs, la société Adrexo propose de recruter un habitant pour la distribution des professions de foi sur la commune (renseignement en mairie).

Grippe aviaire

Pour mémoire, nous sommes en risque « élevé » vis-à-vis du risque d'influenza aviaire, depuis le mois de novembre.



Le passage au niveau de risque élevé impose la mise en place de mesures visant à protéger les élevages avicoles, les basses-cours, et à renforcer la surveillance dans l'avifaune.

Les détenteurs de volailles doivent les confiner ou protéger leurs parcours par des filets. Par ailleurs, toute mort subite et inexplicable doit faire l'objet d'une déclaration aux services vétérinaires.



Crise sanitaire

Masques

Compte tenu du contexte sanitaire qui demeure sensible, le masque reste obligatoire à l'intérieur et autour des bâtiments publics et recommandé au-delà. Par ailleurs, les masques artisanaux sont désormais déconseillés.

Si certains d'entre vous avaient des difficultés pour s'approvisionner régulièrement en nouveaux masques, vous pouvez vous rapprocher de la mairie ou du CCAS pour une attribution ponctuelle.

Vaccination

Un centre de vaccination est désormais opérationnel à St Just en Chevalet.

Pour l'instant, la vaccination est accessible sur rendez-vous (au 07 50 65 60 94), aux plus de 75 ans, et plus de 50 ans présentant des comorbidités. Une visite préalable (chez le médecin généraliste) est obligatoire.

Aide alimentaire d'urgence

La Croix Rouge met en place une livraison de colis alimentaires à St Just en Chevalet, tous les 15 jours à compter de début mars.

Les personnes qui auraient besoin de ce dispositif peuvent se rapprocher des élus, des membres du CCAS ou encore de l'assistante sociale (04 77 23 24 26).



ETAT-CIVIL

Naissance

Mahé Monat Donatellis

24 février 2021



Décès

Robert Serre

1 octobre 2020

Thierry Dufour

24 février 2021



Inhumation

Charles Gomy

Décédé le

26 décembre 2020

Population légale au 1^{er} janvier 2021 (INSEE) : **226**

SOBRIQUETS ?

Saurez-vous, une nouvelle fois, reconnaître les habitants qui se cachent derrière ces « surnoms » ?

Cornet

Chez le Biche

Chez le Gris

Chez le Baron

Chez Paton

Martignon

Chez Piarichon

Chez le Barbe

La Brosse

Chez l'Huissier

Chez Meunier

Chez la Niche

Chez Bezet

Chez la Pione

Chez Matcheu

Chez Chabreton

Réponses en dernière page.



Voirie

L'enveloppe prévisionnelle CCPU pour les travaux de voirie 2021 est de 31 877€. Les travaux programmés sont la route de Roure (jonction), le village de Roure, une portion aux Faures, Cornet et Chateaugillard, ainsi que la route des Salles.

Toutefois compte tenu des dégâts constatés cet hiver, notamment à Gâteau, il sera nécessaire d'arbitrer à nouveau sur le programme de voirie. Et au-delà, il faut prévoir un nouveau passage sous la route pour évacuer l'eau du ruisseau.

Pour ceux qui ont pu constater la reprise réalisée par la SAUR à l'entrée du Bourg (côté Taillis), précisons que celle-ci est temporaire et qu'un raccord avec la bande beige est prévu prochainement.

Enfin, l'hiver un peu plus marqué que le précédent nous a permis de tester la nouvelle lame de déneigement.



Nous avons toutefois été plus impactés par des phénomènes de verglas et notamment les week-ends, pendant lesquels les élus de la commission voirie se sont mobilisés. En complément, nous mettons du sel de voirie, à disposition des habitants qui sont dans des zones sensibles.

École

Le budget de fournitures scolaires précédemment forfaitaire a été fixé à 35€ / enfant, montant aligné sur Champoly (RPI).

Le renforcement du plan vigipirate nous a amenés à fermer le portail pendant les temps scolaires et périscolaires.

Grâce à une convention signée en début d'année 2020, avec l'Inspection d'Académie, nous avons bénéficié d'un financement de 1500€ pour l'achat d'un fonds de

bibliothèque spécifique à l'école. Sylvie Butin s'est chargée de commander les ouvrages auprès de Paprika, puis de les couvrir. Ils seront prochainement mis à disposition des enfants.

Des demandes de subventions ont été déposées selon les calendriers qui s'imposent à nous, auprès du Département (fin décembre) et de l'état (mi-février), pour des travaux d'isolation à l'école. Les dossiers reposent sur une dépense prévisionnelle de 37 560 € HT, subventionnables à 80%. Ce qui représenterait un investissement de 7 500€. Le Conseil municipal validera ou non la possibilité de réaliser tout ou partie de ces travaux au regard des dépenses contraintes que nous devons assumer par ailleurs. Des économies substantielles de fioul sont attendues en contrepartie de cet investissement à la fois pour la commune et pour les locataires.

Les effectifs sont stables, deux enfants scolarisés à Chausseterre ont quitté le RPI et deux enfants sont arrivés.

Bâtiments

Suite à la vérification annuelle des extincteurs, un devis de 670€ a été présenté au Conseil municipal pour le remplacement des 8 de plus de 10 ans.

Le contrat d'entretien qui nous lie avec Thermi-Service pour l'entretien des chaudières a été dénoncé, compte tenu de son augmentation marquée ces dernières années. Il se termine fin mars.

Finances

À notre demande, Mme Dias a établi un rapport sur notre situation financière. Elle confirme la baisse significative des dotations depuis 2014. Elle note en parallèle l'effort fourni pour réduire les dépenses de fonctionnement sur le mandat précédent. Les charges d'emprunts étant toutefois encore élevées au regard de nos ressources, il ne nous sera pas possible d'investir au cours des prochaines années. Enfin, une attention toute particulière doit être portée à notre trésorerie.

Ces éléments ont été discutés plus largement avec les membres de la commission Finances.

Taxe d'aménagement

Une taxe d'aménagement est désormais applicable sur la commune au taux de 1%. Ce taux s'applique sur une valeur forfaitaire selon le type de construction.

Le sujet a été discuté, toutefois au regard de notre situation budgétaire, il convient d'activer tous les leviers au bénéfice de la commune.

Subventions 2020

Compte tenu du contexte et de notre situation financière, peu de subventions ont été accordées l'an dernier.

Notre soutien au Relais Transport se poursuit pour un montant de 100€. De même, nous avons reconduit une subvention de fonctionnement de 150€ pour le Sou des Écoles.

SIVOM

Les travaux priorités sur Chausseterre sont :

- Le géoréférencement du réseau
- Le remplacement d'une section de la conduite principale à Brissay.
- Une interconnexion avec la SAUR, pour sécuriser notre réseau. Il est à noter que cette jonction n'est fonctionnelle que dans un sens, compte tenu du différentiel de nos installations.

L'entretien du réseau vieillissant devient complexe. Raphaël Butin est intervenu à de nombreuses reprises sur des recherches et des réparations de fuites. Il a passé plus de 500 heures en 2020 sur des missions afférentes au SIVOM. Ce qui représente près d'un tiers de son temps de travail.

Une convention signée l'an dernier avec le SIVOM nous permet désormais de valoriser ces heures. Une refacturation au SIVOM est faite sur la base forfaitaire de 5€ / heure (compte tenu des contraintes qui pèsent désormais également sur le budget du SIVOM, cf. page 6).

En contrepartie, les communes s'acquittent dorénavant de leurs abonnements et consommations sur tous les sites publics.

Électricité

La commune a rejoint le groupement d'achat porté par le SIEL, à destination des collectivités. L'économie attendue est estimée à 500€/an.



SAGE

La commune adhère de nouveau à la compétence optionnelle SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique) du SIEL. La contribution annuelle est de 209€. Cela nous permet de bénéficier d'une assistance technique sur la programmation de travaux comme ceux envisagés à l'école, mais également de profiter de financements complémentaires.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte publiée en 2015, va nous contraindre à des objectifs réglementaires de réduction des consommations d'énergies fossiles, sur les bâtiments publics. Cette compétence nous permettra d'être accompagnés dans cette réflexion.

Assurances

Les contrats d'assurance (bâtiments, micro-tracteur, juridique et fonctionnelle) ont été renégociés.

Nous nous sommes engagés avec la SMACL (spécialisé pour les collectivités) qui s'appuie sur le réseau du Crédit Agricole. L'économie réalisée est de l'ordre de 1500€/an.

Salle des fêtes

La location de la salle des fêtes est toujours impossible. Les tarifs restent inchangés.

Toutefois, les consommations d'électricité seront désormais refacturées au tarif de 0,15€/kW.

Téléphonie mobile

Nous avons participé au recensement des zones mal desservies par les réseaux mobiles, il y a quelques années. La commune inégalement impactée a été classée en zone grise, c'est-à-dire mal couverte.

Un arrêté ministériel nous place désormais dans la liste des communes pour lesquelles des travaux doivent être mis en œuvre.

L'opérateur Orange est désigné opérateur pilote. Il a 24 mois pour mettre en place une antenne qui pourra être mutualisée avec les autres opérateurs.

Tableau de voirie

Le tableau de voirie établi en 1965 et mis à jour pour la dernière fois en 1995, a été révisé en fin d'année 2020, en vis-à-vis notamment du

travail établi dans le cadre de l'adressage.

Voirie forestière

Une réflexion est en cours au sein de la CCPU, pour harmoniser les pratiques et renforcer notre action, afin de préserver les pistes lors des travaux forestiers.

Gruppé

Le Conseil municipal a validé la priorité donnée à ce projet d'investissement, dans l'objectif d'accueillir de nouveaux habitants.

Toutefois compte tenu de nos contraintes et du montant prévisionnel des travaux, ce dossier est en suspend pour la première partie du mandat.

CCID

La Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie le 22 janvier dernier pour examiner des dossiers soumis par l'administration, représentée en séance. Le rôle de cette commission est primordial en matière de « justice fiscale » en garantissant la bonne application et la bonne équité entre les habitations.

Éclairage terrain de foot

Un devis du SIEL chiffre à 6 099€ le remplacement des luminaires du terrain de foot, dont 3 415€ restant à charge de la commune. Aucune suite n'est donnée pour l'instant.

ADAP

L'ADAP (agenda d'accessibilité programmée) avait été déposé pour ce qui nous concerne sur les années 2019, 2020 et 2021. Nous n'avons pas engagé les travaux de 2020. La commission Bâtiments déterminera s'il y a lieu de demander une prolongation, ce qui est probable.

En ce qui concerne le financement, une subvention départementale a été obtenue en 2019, elle reste valable. Une demande complémentaire sera faite sur une enveloppe de l'État dans les semaines à venir, pour diminuer notre reste à charge.

Communication

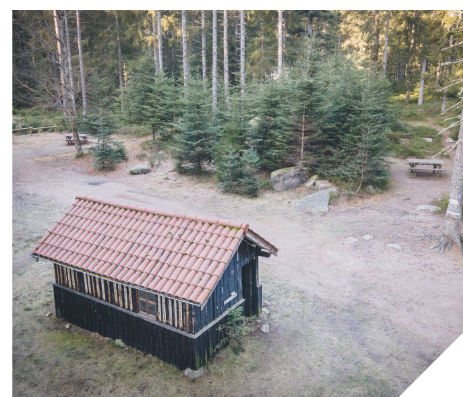
Jennifer Rebourg fait désormais le lien avec les correspondants de presse locaux.

Par ailleurs, afin de compléter le dispositif d'information qui s'appuie

principalement sur les réseaux sociaux aujourd'hui, il est proposé de mettre en place un système de diffusion par SMS, cf. dernière page.

Tourisme

Une commission communale Tourisme est créée afin de travailler à la mise en valeur du petit patrimoine et des chemins de randonnées notamment. Elle regroupe Jennifer Rebourg, Patrice Place et Lorraine Roux.



Au niveau intercommunal, un groupe de travail se met également en place sur le sujet des sentiers de randonnées également. Jennifer Rebourg y représentera la commune.

Accueil de jour

La CCPU en lien avec ASPU (Avenir Santé en Pays d'Urfé) et l'hôpital de Boën, met en place un accueil de jour à St Just en Chevalet (cf. page suivante). La commune participera à la prise en charge des frais de loyer à hauteur de 20€/mois.

Parc naturel régional du Livradois-Forez

Des discussions sont en cours en vue d'une intégration à horizon 2023, d'une partie des communes de l'actuel Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine dans le parc naturel régional du Livradois-Forez.

Le Conseil municipal est favorable à la poursuite de ces échanges et à l'intégration de la commune dans ce périmètre.

Soutien collectif ferroviaire

Nous avons pris une motion à l'attention du président de la région, apportant notre soutien au collectif ferroviaire qui demande la réouverture du tronçon Boën-Thiers.

Gestion des déchets

Les obligations qui pèsent sur le service Ordures ménagères sont contraignantes. **La loi de transition énergétique nous fixe un cap de réduction des déchets enfouis de 50% à horizon 2025** (par rapport à 2010). Cela comprend la collecte des ordures ménagères ainsi que les encombrants déposés à la déchèterie.



Pour ce faire, cet objectif sera encadré par :

- Des augmentations significatives et répétées de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes), qui passera de 24€ la tonne en 2020 à 65€ en 2025 ! (le volume impacté étant de 1000 tonnes pour la CCPU, soit 41000€ de surcoût du seul fait de la TGAP, à volume constant),
- Une hausse des coûts de traitement facturés par les centres d'enfouissement du fait des contraintes qui leur sont imposées.

Au regard de ces projections, nous n'avons pas d'autres possibilités que d'ajuster la redevance. Pour l'année 2021, le Conseil communautaire a voté une augmentation maîtrisée de 2,5%, portant le prix de la part de 68,01 à 69,71€.

Les variations sur les années à venir dépendront de notre capacité collective à réduire significativement nos déchets et à les trier mieux encore.

Déchèterie

Suite à l'avancement du couvre-feu à 18h, les horaires de la déchèterie du Pays d'Urfé sont modifiés depuis le 18 janvier et jusqu'à nouvel ordre : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 13h30 - 17h30 ; samedi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30

Ordures ménagères

Compte tenu des conditions météorologiques, la collecte des ordures ménagères a été perturbée cet hiver. Des collectes de rattrapage ont toutefois été réalisées sur notre demande. D'une façon générale, il est souhaitable que la CCPU soit informée des défauts de collecte, pour intervenir si nécessaire.

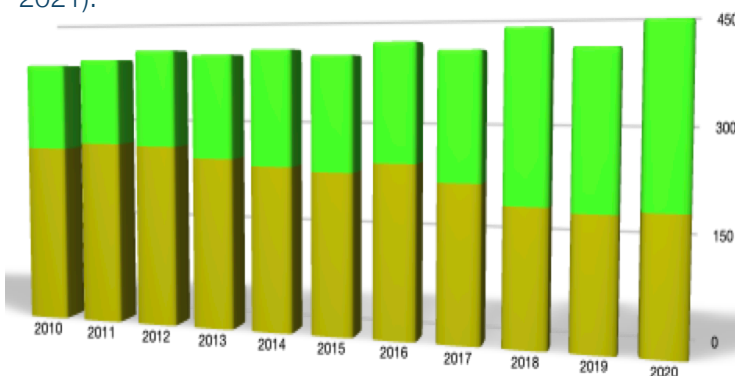
La Communauté de communes travaillera en parallèle à optimiser la gestion des flux à la déchèterie et à proposer de nouveaux accompagnements (sur les biodéchets par exemple).

Rappelons et saluons les efforts qui ont d'ores et déjà été réalisés, notamment depuis 2018, avec la mise en place des bacs individuels, l'extension des horaires d'ouverture de la déchèterie et les nouvelles consignes de tri. Désormais, la part des déchets recyclés est supérieure à la part des déchets enfouis.

Levons toutefois une ambiguïté, il ne faudrait pas se laisser aller au raccourci « plus on trie, plus ça coûte ». C'est évidemment faux. Ce qui nous coûte et nous coûtera de plus en plus cher, ce sont les déchets qui partent à l'enfouissement.

L'amélioration du tri nous a permis de maîtriser les coûts ces dernières années. Il nous faut poursuivre et amplifier nos efforts, afin de réduire notablement les volumes destinés à l'enfouissement.

Et au-delà des considérations purement budgétaires, le but ultime est de réduire le volume global de nos déchets qui n'a eu de cesse d'augmenter ces dernières années (cf. la méthode des 5R : Refuser, Réduire, Réparer, Recycler, Rendre à la terre ou composter, communiquée avec le calendrier de collecte 2021).



Évolution des tonnages, en kg par habitant total 385 en 2010, contre 445 en 2020 (légende : kaki la part enfouie, vert la part recyclée)

L'opération Loire Propre (programmée le 6 mars) a été annulée sur décision préfectorale au regard du contexte sanitaire. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Tourisme



Nouveau site pour le Syndicat d'Initiative : <https://tourisme-paysdurfe.com>

Économie



Dans le contexte bien particulier que nous traversons, la Communauté de communes a souhaité apporter son soutien aux commerces les plus touchés par les mesures sanitaires.

Un premier portail a été mis en place rapidement à l'automne dernier :

<https://commerces-en-pays-d-urfe.fr>

Celui-ci devrait évoluer prochainement, avec un nom de domaine (adresse) simplifié. Il permettra à terme de référencer toute l'activité commerçante et artisanale. Une application mobile devrait être déployée en parallèle.

Toujours dans le souci de favoriser l'activité économique, sous toutes ses formes, une réflexion est en cours pour la mise en place d'un espace de coworking. Il s'agit d'un local avec des bureaux et des équipements partagés, accessibles selon différentes formules avec beaucoup de souplesse. Cela permet d'aider les très petites structures et également de mettre en relation des professionnels.

Action sociale

Un vaste travail de diagnostic et de réflexion sur les besoins du territoire a été mené entre la fin du précédent mandat et le début de celui-ci. Il nous amène à signature prochaine d'une CTG (Convention Territoriale Globale) avec la CAF, qui couvre comme son nom l'indique tous les aspects de l'action sociale. (Pour mémoire, notre partenariat avec la CAF était précédemment centré sur l'enfance-jeunesse).

Celle-ci sera articulée autour de trois axes :

- Axe 1 : Penser l'action sociale et l'accès aux droits de façon concertée
- Axe 2 : Adapter et coordonner les services à la population
- Axe 3 : Vivre la ruralité à travers l'habitat et la mobilité

Nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur les actions qui seront déclinées.

Accueil de jour



Un accueil de jour a ouvert l'an dernier le 15 mars, la veille du confinement généralisé !

En lien avec ASPU (Avenir Santé en Pays d'Urfé) et l'hôpital de Boën, nous nous réinscrivons dans ce dispositif, qui devrait rouvrir prochainement (selon la situation).

Cette structure (à St Just en Chevalet) s'adresse aux personnes atteintes de pathologies lourdes (type Alzheimer). Il s'agit à la fois de proposer un accompagnement aux malades, pour préserver leurs capacités, leur autonomie et rompre l'isolement ; mais également soulager les aidants et les informer en parallèle.

SIVOM des Bois Noirs



Au cours du précédent mandat, l'accent a été mis sur la rénovation des stations d'épuration.

Il va nous falloir désormais entamer un programme d'investissement visant à renouveler le réseau d'eau potable par tronçon.

Dans un premier temps, le SIVOM lance une étude de géoréférencement du réseau afin de pouvoir travailler avec plus d'efficacité sur des conduites dont on a souvent une localisation approximative.

Le budget de fonctionnement du SIVOM, qui n'a pour seules recettes que les facturations d'eau et d'assainissement, devient contraint.

En effet, les ventes d'eau ont diminué ces dernières années ; les tarifs étant par ailleurs restés globalement stables, il n'y a plus de marge de manœuvre financière.

Le budget d'investissement quant à lui préserve quelques souplesses du fait principalement du fort taux de subventions auxquels les travaux peuvent prétendre.

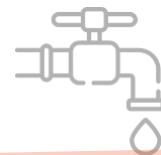
Il convient donc de renouveler des parties du réseau pour d'une part s'affranchir des fuites et d'autre part réduire les dépenses d'entretien.

Dans notre mobilisation pour le maintien du SIVOM, nous devons nous montrer efficaces pour assurer à la fois le bon fonctionnement des réseaux et l'équilibre budgétaire de la structure.

Une hausse des tarifs s'appliquera en 2021 : l'abonnement passera de 82 à 84€ ; le m3 d'eau est augmenté de 5 centimes, passant de 0,97€ à 1,02€ ; et le m3 d'assainissement varie de 0,87€ à 0,89€.

Le SIVOM remercie très chaleureusement Daniel Perotti, pour son implication et sa disponibilité dans sa mission auprès du syndicat depuis 2012.





CHAUSSETERRE, la plus jeune commune du département réalise elle-même son adduction d'eau

Début 1963 : un article de presse sur la commune indique l'arrivée de l'adduction d'eau pour le bourg pour l'hiver suivant, alors que les hameaux s'organisent encore autour des nombreuses sources naturelles.

Septembre 1963 : dans une page complète sur Chausseterre de l'édition Centre Dimanche, on apprend que :

« Chausseterre a son adduction d'eau personnelle et des captages ont été effectués pour alimenter le pays. L'adjudication a lieu le 13 septembre. C'est dire que très bientôt l'agglomération de Chausseterre et quelques villages se trouvant non loin de la canalisation principale auront l'eau sur l'évier. »

Décembre 1963 : le Progrès publie un article spécifique sur le sujet dont le titre est reproduit en haut de cette page.

« Le montant total du projet est de dix millions d'anciens francs et c'est à l'entreprise Varon, Leschel et Millet qu'a été confié le soin de réaliser les travaux qui sont actuellement bien avancés. »

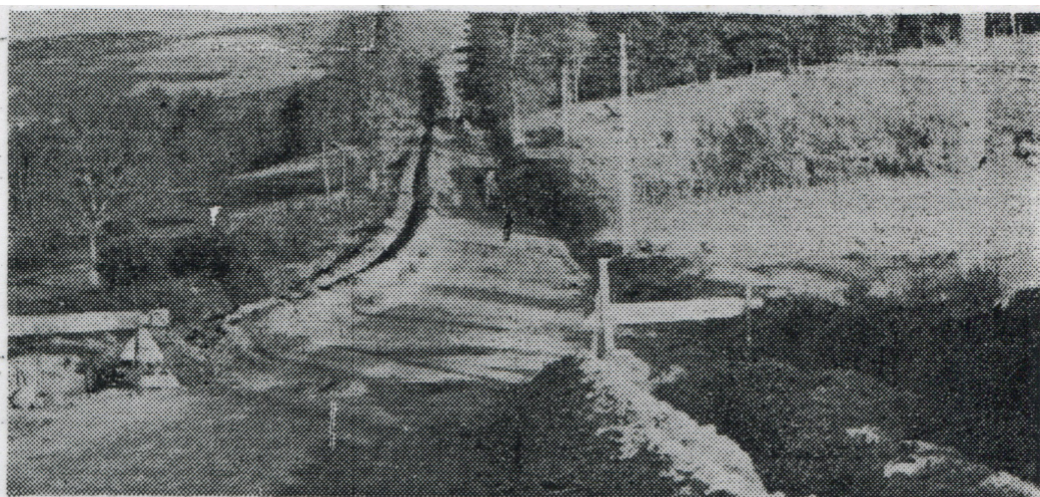
« Notre commune - nous disait le maire, M. Prost - étant placée dans une région privilégiée pour alimenter le village, la municipalité a jugé préférable pour ses administrés de faire elle-même son adduction d'eau, bien que les canalisations du syndicat des eaux de la Bombarde traversent notre agglomération. En

effet tenait à nous préciser le maire de Chausseterre, le remboursement des annuités de notre projet coûtera moins cher que la participation de notre commune aurait eu à verser chaque année au syndicat de la Bombarde. Par contre-coup ajoutait encore M. Prost, l'eau sera meilleur marché à la distribution pour les habitants de Chausseterre, tout en permettant à la commune de vendre elle-même l'eau. »

1978 : dans un nouvel article très documenté décrivant la commune, on peut lire au sujet de l'eau :

« L'adduction d'eau est communale. À l'exception de quelques unités, toutes les maisons se trouvent desservies. La première tranche (le Bourg et des maisons situées sur la route du Saint-Thomas) remonte à 1963. L'eau est prise en dessous du col. Mais les premières sources se révélant insuffisantes pour les besoins actuels, un nouveau captage a été réalisé dans le bois Saint-Pierre. Il se déverse dans le réservoir principal et permettra de desservir un village qui, à cause de l'altitude, devait l'être jusqu'ici, par une auto-pompe. Cette dernière, parfois, causait des ennuis. »

« Le tout-à-l'égout, avec station d'épuration, a été mis en place dès 1965, peu de temps après l'arrivée de l'eau ; Chausseterre fut ainsi l'une des premières communes de la région à en bénéficier. »



La pose de la canalisation sur la route du col de Saint-Thomas.

De 1963 à 1965, l'équipe dirigée par Joseph Prost a donc réussi le pari, avec le soutien des équipes de l'équipement, de réaliser un réseau d'eau potable gravitaire pour l'ensemble de la commune et de se doter en parallèle d'une station d'épuration pour le Bourg.

SIVOM des Bois Noirs et de la Madeleine

Par délibération du 6 décembre 1971 (50 ans cette année), le Conseil municipal de Chausseterre, présidé par Joseph Prost, décide de s'associer aux communes de Saint Priest et la Tuilière pour la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples des Bois Noirs et de la Madeleine.

Il est sans doute utile de préciser pour les plus jeunes que l'objet initial du SIVOM ne concernait pas la gestion de l'eau, mais le développement économique et le tourisme.

En fait, le syndicat permettait aux trois communes de mettre en commun leurs moyens pour travailler sur les conduites d'eau potable, les réservoirs, mais aussi le fauchage des bords de route et même les enterrements avec le corbillard et des cantonniers qui devenaient fossoyeurs pour l'occasion !

En 1997, la création de la Communauté de Communes, reprenant de fait les mêmes compétences, devait entraîner la dissolution du SIVOM des Bois Noirs.

Refusant de voir disparaître leur possibilité de travail en commun, les trois communes ont alors recentré les compétences du SIVOM sur l'eau et l'assainissement, sous la présidence de Michel Girin. Un emploi chargé de la coordination des travaux et de la gestion administrative a été créé (dispositif emploi jeune). La mairie de St Priest a fourni un local adapté et les archives concernant les réseaux d'eau potable des communes ont été regroupées.

La loi NOTRe de 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) vient bousculer cette organisation efficace et fonctionnelle !

Cette loi prévoit que le champ d'intervention d'un syndicat exerçant une compétence en matière d'eau devait porter sur au moins trois intercommunalités au 1er janvier 2020. Le risque pour nous était de perdre la gestion de l'eau. Depuis nous avons bénéficié d'un report au 1er janvier 2026.

Nous avons d'ores et déjà interpellé députés et sénateurs pour leur faire part de notre incompréhension sur ces transferts de compétences contraints !

Ce sujet est évidemment au cœur de nos préoccupations pour ce mandat, et ces positions sont partagées avec la Tuilière et à Saint Priest la Prugne.

Le réseau



Comme nous l'avons vu, le réseau date des années 60, il nécessite donc désormais un entretien important.

Raphaël Butin travaille régulièrement sur la recherche et la réparation de fuites depuis l'été dernier.

Cela induit de fait des coupures et des prises d'air. Nous nous excusons donc pour les gênes occasionnées par ces travaux par ailleurs indispensables. Vous pouvez désormais être informés par SMS en cas de coupure sur votre secteur.

Les rendements du réseau (c'est-à-dire la différence entre la quantité d'eau captée et la quantité d'eau distribuée) sont contrôlés. Nous avons dû nous acquitter d'une amende à hauteur de 920€ pour l'année 2020, du fait de rendements inférieurs à 50%.

Par ailleurs dans un contexte de canicules à répétition, nous nous devons d'avoir un réseau aussi efficace que possible (compte tenu de sa vétusté) pour assurer l'approvisionnement pendant les mois d'été et d'automne dans les meilleures conditions possibles.

C'est dans ce contexte que le SIVOM a voté une hausse de ses tarifs à compter de 2021 (cf. page 6) pour assumer les investissements à venir sur le réseau d'eau potable.



Devant l'impossibilité d'organiser l'atelier avec l'équipe de la Bibliothèque ; les enfants scolarisés à Chausseterre ont apporté leurs concours cette année à la décoration du sapin. Celui-ci nous a à nouveau été offert par Jean-Charles Barnérias.



Les élus et le cantonnier se sont mobilisés cette année pour donner plus de couleurs au village, en installant les suspensions lumineuses, mais aussi en créant de nouvelles décorations de toutes pièces.

Merci et bravo à tous



Emmanuelle et Damien Arthaud se sont installés en GAEC en juin dernier. Emmanuelle a fait une reconversion professionnelle, elle est titulaire d'un BPREA depuis 2018. Le GAEC des porcs d'Urfé assure la totalité de la production (naissance, post-sevrage et engraissement). Ils vendent des porcelets et des porcs sur pieds à des particuliers et des professionnels (bouchers, etc.).

Tel : 0611532627 ou 0631457040



Le bureau du **Sou des écoles** Champoly - Chausseterre - Les Salles est reconduit :

Co-présidente : Nadège Duroux et Charlène Pelisson

Trésorière : Julie Félix ; adjointe : Cécile Butin

Secrétaire : Sylvie Butin ; adjointe : Caroline Chauv



Depuis mars 2020, Sébastien Gonin et Thibault Grissolange sont garde-pêches particuliers pour la St Hubert, société de pêche de St Just en Chevalet.

Ils seront au bord des rivières et ruisseaux à partir du **13 mars date d'ouverture de la saison de pêche**.

Le garde est un représentant des structures associatives de la pêche sur les parcours, disponible en premier lieu pour informer et conseiller les pêcheurs. Citoyen chargé de missions de police judiciaire, il peut aller jusqu'à dresser des procès-verbaux et accomplir certains actes concourant à la sanction des contraventions et délits de pêche sur son territoire.



Les élues et bénévoles du **CCAS** se sont mobilisées pour préparer et distribuer 57 colis en fin d'année dernière, devant l'impossibilité d'organiser le traditionnel banquet.



Bois Noirs Oxygène !

Organisée depuis 19 ans, le dernier dimanche de juin, notre randonnée VTT à obtenu le Label « RANDO D'OR FFC » pour la 5ème année consécutive.

La 19ème édition sera organisée à St Rémy sur Durolle le 26 et 27 juin 2021.

6 circuits de 10 à 100 kilomètres

Un circuit typé enduro de 40km avec 7 spéciales appelé « l'Endurolle ».

Une sortie semi-nocturne gratuite et encadrée par le Club VTT des Bois Noirs accessible à tous les participants préinscrits sur notre site internet.

Tous les parcours sont ouverts aux VTAE (VTT électrique).



ADMR

L'association locale ADMR de Saint Just en Chevalet a aidé 15 personnes et employé 5 salariées à Chausseterre en 2019.



pour tous, toute la vie, partout

L'ADMR apporte un soutien de la naissance à la fin de vie : auprès des familles, des personnes handicapées ou âgées, mais également plus largement pour le service ménage.

Bénévole ADMR, une mission passionnante pourquoi pas vous ? Rejoignez une équipe locale de bénévoles qui agit sur le terrain, crée du lien social et est à l'écoute des personnes aidées pour veiller à leur bien-être.

À l'ADMR, de nombreuses missions vous seront proposées, en fonction de vos attentes, de vos connaissances et du temps que vous souhaitez consacrer à l'association.

L'association de Saint Just en Chevalet compte déjà 20 bénévoles contribuant au bon fonctionnement et permettant à 35 salariés en CDI d'intervenir auprès de 271 clients-adhérents en 2019 !

Bibliothèque

Monique Goutorbe a préparé plusieurs animations pour les enfants, autour de l'exposition actuellement en place (jusqu'à fin mars) à la Bibliothèque : « l'école autrefois ».

Michel Girin est intervenu dans ce cadre à l'école pour une rétrospective (cf. photo) sur les années 1950 - 1960 ; illustrée avec des documents et objets d'époque.

Un atelier « plumes » est également programmé.

La fin de la saison sera orientée sur une nouvelle thématique autour de l'exposition « jardiner autrement ».

Compte tenu de la situation, le rendez-vous « jeux » mis en place le 1^{er} mardi de chaque mois est toujours suspendu.



Les permanences du samedi matin (10-12h) sont maintenues tous les 15 jours. Vous pouvez d'ores et déjà prendre note des dates : 13 et 27 mars ; 10 et 24 avril ; 15 et 29 mai ; 12 et 26 juin ; 10 juillet.

AUBERGE

Location de VTT à assistance électrique

Retour des VTT à assistance électrique disponibles à la location à partir du **15 avril**.



CHAUSSETERRE AUBERGE DE

04 77 62 89 94



Pizzas

Carte de pizzas à emporter
Les vendredis et dimanches soirs

Plats à emporter

Plats à emporter sur commande,
une à deux fois par mois le week-end.

Repas conventionnés

Yvan Cognasse s'est inscrit dans un nouveau dispositif qui lui permet de conventionner avec les entreprises du BTP, afin de servir des repas à ces salariés.

NOUVEAU SERVICE SMS

Nous mettons en place un nouvel outil de communication par SMS.

Il s'agit de pouvoir diffuser les informations plus facilement auprès de chaque habitant, au-delà des outils existants (notamment facebook).

Il vous suffit de vous inscrire via le formulaire ci-joint. Vous pourrez bien entendu vous désinscrire à tout moment.

Immobilier

La Mairie est régulièrement contactée pour connaître les locations et ventes en cours.

Nous pouvons dans ce cadre relayer les informations portées à notre connaissance.

Chausseterroir

L'équipe du Chausseterroir se tient à votre disposition pour collecter les informations que vous souhaiteriez proposer pour diffusion dans ces pages.

SOBRIQUETS ?

Les réponses

Cornet

Chez le Biche : Butin, aujourd'hui
Jean Gonin

Chez le Gris : Charret, aujourd'hui
Huguette Charret

Chez le Baron : Gonin, maison
détruite

Chez Paton : Lay Lucien, maison
détruite (dernier habitant Norbert
Monat)

Martignon

Chez Piarichon : Petitbout,
aujourd'hui Peycelon

Chez le Barbe : Charret, aujourd'hui
Royet-Rebourg

La Brosse

Chez l'Huissier : Charret, aujourd'hui
Michel et Brigitte Florimond

Chez Meunier : Chaux, aujourd'hui
André et Thérèse

Chez la Niche : Seignol, aujourd'hui
Mickaël Roux

Chez Bezet : Chaux, aujourd'hui
Germaine Butin

Chez la Pione : Charret, maison de
Robert Serre

Chez Matcheu : Butin, aujourd'hui
Raphaël Butin

Chez Chabreton : Villeneuve /
Devernois, aujourd'hui Solange et
Désiré Tournadre

AGENDA



MARS

13 et 27 mars : permanences Bibliothèque (10-12h)

19 mars : commémoration du 19 mars 1962, jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. Il n'y aura pas de rassemblement. Une gerbe sera toutefois déposée en mémoire des victimes.

26 mars : conseil municipal

AVRIL

10 et 24 avril : permanences Bibliothèque (10-12h)

23 avril : conseil municipal

MAI

15 et 29 mai : permanences Bibliothèque (10-12h)

28 mai : conseil municipal

JUIN

12 et 26 juin : permanences Bibliothèque (10-12h)

13 et 20 juin : élections départementales et régionales*

20 juin : « la Chausseterroise », marche des chasseurs*

25 juin : conseil municipal

26 et 27 juin : Bois Noirs Oxygène*

* à titre
indicatif,
selon
l'évolution
du contexte
sanitaire